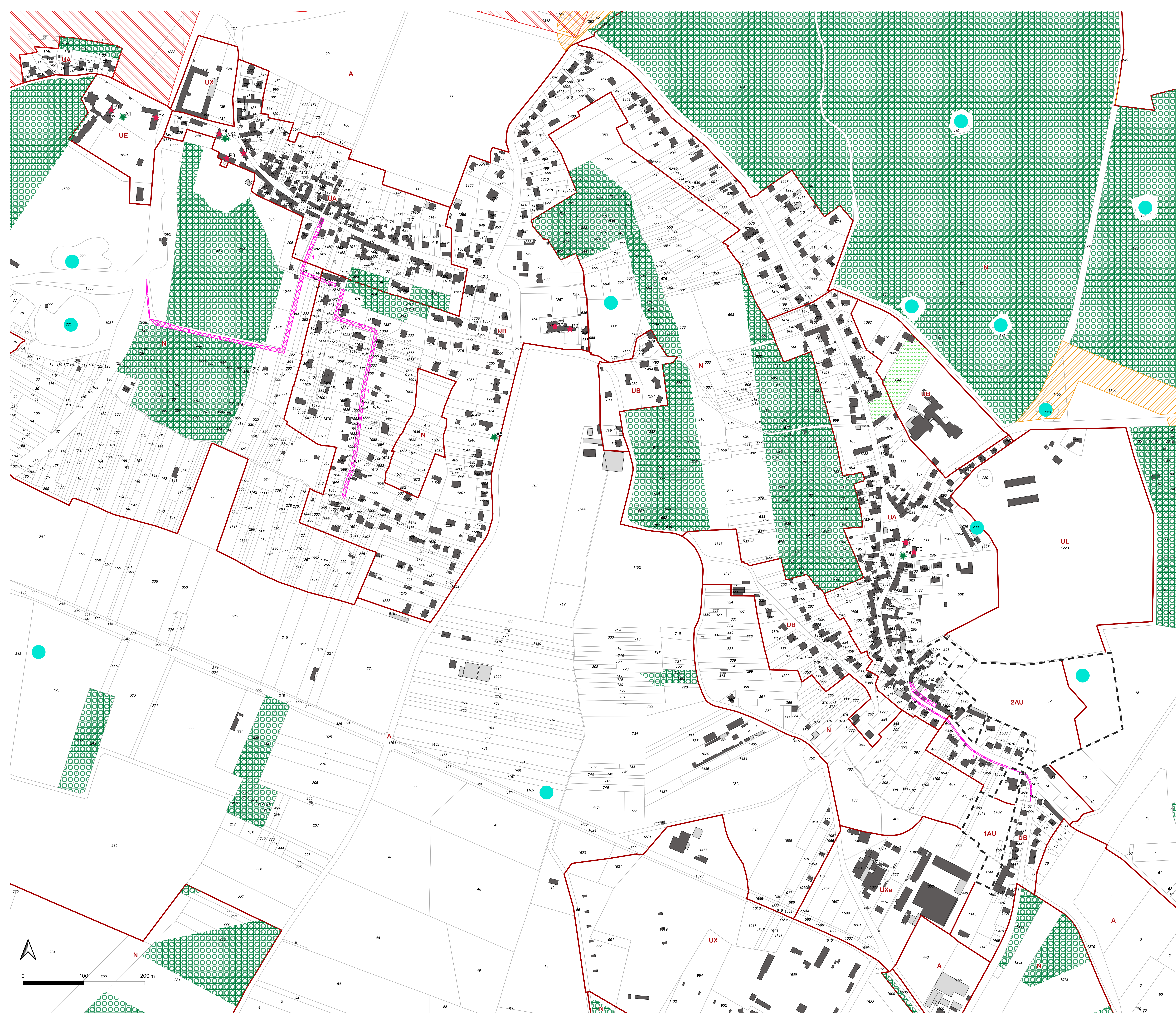




N°	Superficie	Destination	Bénéficiaire
1	4930 m²	Elargissement de la voirie	Commune de VILLEVAUDE
2	2550 m²	Elargissement de la voirie	Supprimé par la modification n°3 Commune de VILLEVAUDE
3	4750 m²	Installation d'intérêt général	Supprimé par la modification n°2 Commune de VILLEVAUDE
4	350 m²	Elargissement de la voirie	Commune de VILLEVAUDE
5	150 m²	Elargissement de la voirie	Commune de VILLEVAUDE
6	1490 m²	Création d'un cheminement piéton entre	Supprimé par la modification n°1 Commune de VILLEVAUDE

LEGENDE

Limite de zones et de secteurs

PRESCRIPTIONS

- Espace boisé classé
- Bande de lisière inconstructible de 50m (Massifs de plus de 100ha)
- Emplacement réservé
- Mare à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Secteur soumis à OAP
- Protection paysagère au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Secteur protégé (R123-11-c)
- Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

AUTRES INFORMATIONS

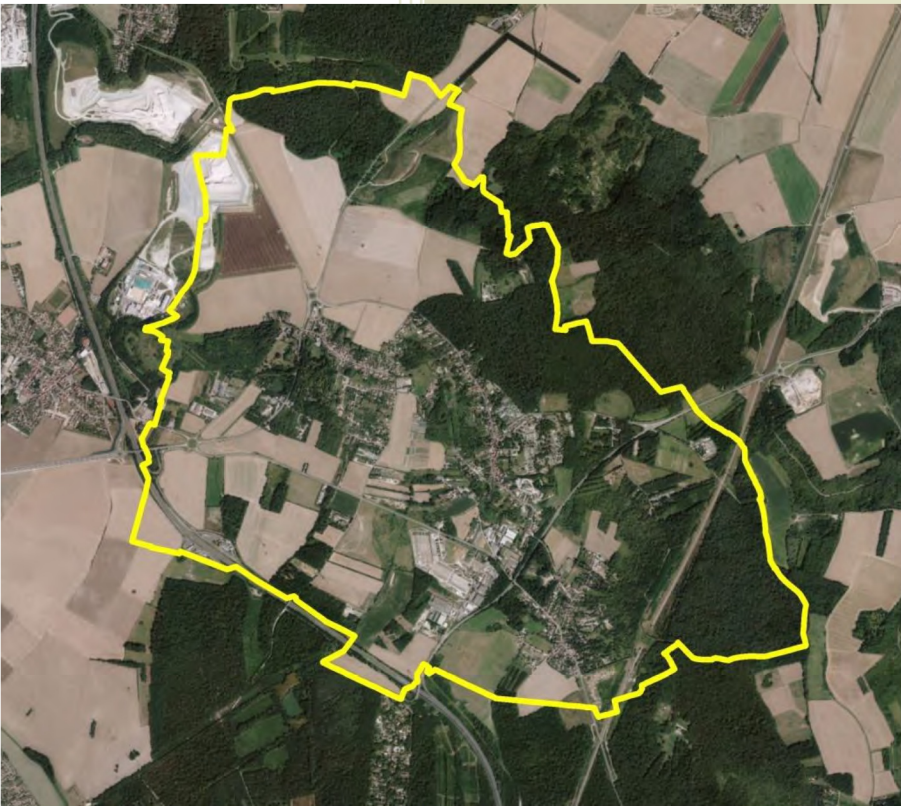
Emprise de l'Aqueduc de la Dhuis



Maïrie de VILLEVAUDE
27 rue Charles de Gaulle
Montjay-la-Tour
77410 VILLEVAUDE

COMMUNE DE VILLEVAUDE
PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1.2-PLAN DE ZONAGE OUEST (MONTJAY LA TOUR)
au : 1/2 000e



Mis à jour par la modification n°3 approuvée le 23.02.2020